



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R03-2021-054

PUBLIÉ LE 9 MARS 2021

# Sommaire

## DGA

R03-2021-03-05-003 - Subdélégation DGTM 05-03-2021 (54 pages) Page 3

## DGTM

R03-2021-03-03-007 - Arrêté mettant en demeure la société LA GUYANAISE DE DISTRIBUTION de respecter les prescriptions qui lui sont applicables (2 pages) Page 58

R03-2021-03-03-006 - Arrêté portant création de la zone d'aménagement concerté "Tigre-Maringouins" - Commune de Cayenne (7 pages) Page 61

R03-2021-02-09-009 - Extrait de l'arrêté du 9 février 2021 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'or dit Permis Conrad à la société PHENIX (1 page) Page 69

## DRFIP

R03-2021-03-04-002 - arrêté fermeture DRFIP Guyane 2021 (1 page) Page 71

DGA

R03-2021-03-05-003

Subdélégation DGTM 05-03-2021

*subdélégation de signature à ses collaborateurs*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale  
des Territoires et de la Mer**

**ARRETÉ n°**  
**portant subdélégation de signature de monsieur Raynald VALLEE**  
**Directeur Général des Territoires et de la Mer**  
**à ses collaborateurs**

**Le préfet de la région Guyane**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Chevalier de l'Ordre national du mérite**

**VU** la loi du 19 mars 1946 érigeant en département français, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion ;  
**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;  
**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;  
**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 39 et 45 ;  
**VU** le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;  
**VU** le décret n°2010-1582 modifié, du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;  
**VU** le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;  
**VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ; relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;  
**VU** le décret du 1<sup>er</sup> janvier 2020 relatif à la nomination de monsieur Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;  
**VU** l'arrêté du 30 janvier 2020 portant nomination (directions générales des services déconcentrés de l'État en Guyane) de M. Raynald VALLEE, administrateur en chef de première classe des affaires maritimes, en qualité de Directeur Général des Territoires et de la Mer de Guyane, de M. Pierre PAPADOPOULOS, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Directeur Général Adjoint des Territoires et de la Mer de Guyane, de Mme Claire DAGUZE, administratrice principale des affaires maritimes, en qualité de Directrice adjointe des Territoires et de la Mer de Guyane, chargée de la mer, du littoral et des fleuves, de M. Chris VAN VAERENBERGH, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de Directeur adjoint des Territoires et de la Mer de Guyane, chargé de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, de M. Christian MOREL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de Directeur adjoint des Territoires et de la Mer de Guyane, chargé de l'antenne de Saint-Laurent-du-Maroni ;  
**VU** l'arrêté n°R03-2020-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;  
**VU** l'arrêté du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et de la ministre des outre-mer, en date du 12 juin 2020, portant nomination de M. Charles BIZIEN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur adjoint en charge de l'aménagement du territoire et de la transition écologique au sein de la direction générale des territoires et de la mer auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;  
**VU** l'arrêté n° R03-2021-02-25-002 du 25 février 2021 portant délégation de signature à monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer.

**ARRETE :**

**I – AU TITRE DE LA MER, DU LITTORAL ET DES FLEUVES**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à madame Claire DAGUZÉ, directrice adjointe de la mer, du littoral et des fleuves (DMLF) et en son absence à monsieur Marc MICHEL, adjoint à la directrice adjointe des territoires et de la mer, en charge de la mer, du littoral et des fleuves, à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la DMLF tels que définis aux articles 1 à 3 et 6 à 11 de la délégation de signature à monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer.

**Article 2 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 6, 8, 9, 10 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer, délégation de signature est donnée en l'absence de madame Claire DAGUZÉ et de monsieur Marc MICHEL adjoint à la directrice de la mer, du littoral et des fleuves, à monsieur Jean-Luc JOSEPH, chef du service opérations maritimes et fluviales.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de madame Claire DAGUZÉ, de monsieur Marc MICHEL et de monsieur Jean-Luc JOSEPH, délégation de signature est donnée :

concernant la signalisation et les travaux maritimes, à :

- monsieur Olivier KLESPERT, adjoint au chef de l'unité des phares et balises ;

concernant la gestion des aménagements et de l'entretien des cours d'eau domaniaux, à :

- monsieur Jérôme CHRISTIN, chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial », et en son absence ou en cas d'empêchement à monsieur Paul PALFROIX, adjoint au chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial ».

**Article 3 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 7, 8, 9 et 11 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Jean-Claude NOYON, chef du service des affaires maritimes, littorales et fluviales,  
- madame Camille LIEGEOIS, chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales,

- monsieur Stéphane MAZOUNIE, adjoint au chef du service des affaires maritimes, littorales et fluviales, chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public,

- madame Sandrine ROUL, adjointe au chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public,

- monsieur Mathieu MAUGARD-HUYLEBROECK, chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales,

- monsieur Médérique SAID, adjoint au chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales.

**Article 4 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 7, 8, 9 et 10 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLÉE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, délégation de signature est donnée à madame Camille LIEGEOIS, chef du service surveillance et contrôle des activités maritimes et fluviales.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de madame Claire DAGUZÉ, de monsieur Marc MICHEL et de madame Camille LIEGEOIS, délégation de signature est donnée :

concernant les actes relatifs à l'instruction des déclarations de manifestation nautique, à monsieur Yan SAUVALLE.

**Article 5 :** Les délégataires mentionnés aux articles 1 à 4 ci-dessus et monsieur Eric BERLAND, chef de l'unité administrative et financière, reçoivent délégations à l'effet de signer au nom du préfet de la

région Guyane, préfet de la Guyane, pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), 203 (Infrastructures et Services de Transports), et 205 (Affaires maritimes) et 362 (Écologie) pour ce qui concerne le plan de relance :

- les pièces relatives à la liquidation des dépenses ;
- les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés dans l'annexe au présent arrêté.

**Article 6 :** Délégation de signature est donnée dans les limites de leur compétence aux délégataires mentionnés aux articles 1 à 5 à effet de signer, sous leur timbre, les correspondances courantes ne comportant pas de décisions, les notes et bordereaux de transmission ainsi que les documents à caractère technique nécessaires à l'accomplissement des missions du service.

**Article 7 :** Pour les matières relevant des articles 3 de la délégation de signature à monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer, délégation de signature est donnée aux agents suivants pour signer tous documents relatifs au fonctionnement courant de leur service ou unité, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents placés sous leur responsabilité (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), la gestion du temps de travail (temps de présence, heures supplémentaires et astreintes), les ordres de mission dans le département :

- monsieur Jean-Luc JOSEPH, chef du service des opérations maritimes et fluviales ;
- monsieur Jean-Claude NOYON, chef du service des affaires maritimes et fluviales ;
- madame Camille LIEGEOIS, cheffe du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales ;
- monsieur Jérôme CHRISTIN, chef de l'unité en charge de la maîtrise d'ouvrage et de l'entretien du domaine public fluvial ;
- monsieur Stéphane MAZOUNIE, adjoint au chef du service des affaires maritimes, littorales et fluviales, chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public ;
- monsieur Mathieu MAUGARD-HUYLEBROECK, chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales ;
- monsieur Yan SAUVALLÉ, adjoint du chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales ;
- monsieur Eric BERLAND, chef de l'unité administrative et financière ;
- monsieur Paul PALFROIX, adjoint du chef de l'unité en charge de la maîtrise d'ouvrage et de l'entretien du domaine public fluvial ;
- monsieur Olivier KLESPERT, adjoint du chef de l'unité des phares et balises ;
- madame Sandrine ROUL, adjointe du chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public ;
- monsieur Médérique SAID, adjoint du chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales.
- monsieur Michel MACAIRE, chef d'exploitation de la navigation intérieure.

## II – AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT, L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORET

**Article 8 :** Délégation de signature est donnée à monsieur Chris VAN VAERENBERGH Directeur adjoint de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DEAAF) au sein de la Direction Générale des Territoires et de la Mer à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la DEAAF tels que définis aux articles 14 à 22 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLÉE, Directeur Général des Territoires et de la Mer.

Dans le domaine de compétence de la coordination des abattoirs, la délégation de signature est donnée au Dr Grégoire LECANU et en cas d'absence ou d'empêchement à madame Bérengère BLIN. Dans le domaine de compétence SPV-SORE, la délégation de signature est donnée à madame Gwendoline LE LIARD et en cas d'absence ou d'empêchement à monsieur Damien LAPLACE. Dans le domaine de compétence SPAE, la délégation de signature est donnée à monsieur Xavier BAUDRIMONT et en cas d'absence ou d'empêchement à madame Gwendoline LE LIARD.

Dans le domaine de compétence SIVEP, la délégation de signature est donnée à madame Bérengère BLIN et en cas d'absence ou d'empêchement à madame Gwendoline LE LIARD.

**Article 9 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 14 à 22 et 30 à 32 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service de l'alimentation, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Bérengère BLIN, cheffe du service alimentation,
- madame Gwendoline LE-LIARD, adjointe à la cheffe du service alimentation.
- dans le domaine de compétence de la coordination des abattoirs, la délégation de signature est donnée au Dr Grégoire LECANU et en cas d'absence ou d'empêchement à madame Bérengère BLIN,
- dans le domaine de compétence SPV-SORE, la délégation de signature est donnée à madame Gwendoline LE LIARD et en cas d'absence ou d'empêchement à monsieur Damien LAPLACE,
- dans le domaine de compétence SPAE, la délégation de signature est donnée à monsieur Xavier BAUDRIMONT et en cas d'absence ou d'empêchement à madame Gwendoline LE LIARD,
- dans le domaine de compétence SSA, la délégation de signature est donnée à monsieur Abdou BACHA et en cas d'absence ou d'empêchement à monsieur Denis HAMEL,
- dans le domaine de compétence SIVEP, la délégation de signature est donnée à madame Bérengère BLIN et en cas d'absence ou d'empêchement à madame Gwendoline LE LIARD,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 206 (Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation), 215 (Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture), 362 pour ce qui concerne le plan de relance et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- les titres de recette, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté,

**Article 10 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 14 à 22 et 30 à 32 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service économie agricole et forêt, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Gwladys BERNARD, cheffe du service économie agricole et forêt,
- madame Marie-Pierre GAYA, adjointe à la cheffe du service économie agricole et forêt,
- monsieur Jean-François DE GEYER D'HORTH, adjoint à la cheffe du service économie agricole et forêt.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 149 (Forêt), et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- les titres de recette, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté.

**Article 11 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 14 à 22 et 30 à 32 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service paysages, eau et biodiversité, et

notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Vincent NICOLAZO DE BARMON, chef du service paysages, eau et biodiversité
- monsieur Xavier DELAHOUSSE, adjoint au chef de service paysage, eau, biodiversité,
- madame Florence LAVISSIERE, cheffe de l'unité protection de la biodiversité,
- madame Jahsanla CURTIUS, cheffe de l'unité police de l'eau,
- madame Laure GARDEL-BERNADAC, cheffe de l'unité stratégie et intégration de la biodiversité,
- madame Claudine LARGY, cheffe de l'unité sites et paysages,
- monsieur Arthur MASSON, chef de la cellule de veille hydrologique,
- monsieur Bernard LE GUENNEC, chef de l'unité expertise des équipements publics,
- madame Stéphanie REY, cheffe de l'unité Milieux aquatiques et politiques de l'eau.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes, 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), 181 (Prévention des Risques), 162 (PITE), 362 (Écologie) pour ce qui concerne le plan de relance et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

**Article 12-1 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 14 à 22 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service formation agricole et maritime, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à :

- madame Agnès LATOUCHE, cheffe du service enseignement agricole et maritime,
- madame Dominique MEUNIER-RIVIERE, adjointe à la cheffe du service enseignement agricole et maritime.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 143 (Enseignement technique agricole) et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

**Article 12-2 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 14 à 22 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service information et statistique agricole, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à :

- monsieur Jean-Christophe LAMBERT, chef du service information et statistique agricole,
- monsieur Pierre RELLA, adjoint au chef du service information et statistique agricole.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 149 et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

### III – AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

**Article 13-1 :** Délégation de signature est donnée à monsieur Charles BIZIEN, directeur adjoint de l'aménagement des territoires et de la transition écologique (DATTE) à l'effet de signer l'ensemble des

actes relatifs à l'activité de la DATTE tels que définis aux articles 3 et 23 à 33 de la délégation de signature à monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer.

**Article 13-2 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 23, 29 à 33 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service infrastructures et transport, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Charles BIZIEN, directeur adjoint Direction de l'aménagement du territoire et de la transition écologique,
- monsieur Jean-Marie GERVAISE, chef du service infrastructures et transports.

Pour les matières relevant des articles 3 et 23 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service infrastructures et transport, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Jean-Marie GERVAISE, chef du service Infrastructures et Transports
- monsieur Samuel COLLON, chef du service adjoint Infrastructures et Transports
- madame Soumi-Ati MARCHAND, cheffe de l'unité administrative et financière ;
- monsieur Jean-Christophe DECOCQ, chef de l'unité Études et Grands Travaux ;
- monsieur Marc LALO, adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux ;
- madame Émilie MORDACQUE, cheffe de l'unité RN 1 - Pont du Larivot ;
- monsieur Ghassan FSAIFES, adjoint à la cheffe de l'unité RN1 – Pont du Larivot,
- monsieur Laurent PARMENTIER, chef de l'unité Politiques et Techniques ;
- monsieur Abdelmajid BOUSSAA, chef de l'unité Transport ;
- monsieur Michel DELOR, responsable de la cellule ouvrage d'art au sein de l'unité Politiques et Techniques ;
- monsieur Pascal LI-TSOE, chef du District ;
- madame Gabrielle PLATOF-BESSIERE, adjointe au chef de district ;
- monsieur Gianni WAYA, chef de parc ;
- monsieur Christian KAGO, adjoint au chef du parc ;
- monsieur Joël LAUREAT, responsable de l'atelier du parc.
- monsieur Gérard TROMPETTE, chef de la section Exploitation du parc routier,
- monsieur Martial ABON adjoint au chef de la section Exploitation du parc routier,

monsieur Pascal LI-TSOE, chef du District ; madame Gabrielle PLATOF-BESSIERE, adjointe au chef de district, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion concernant les feuilles de travail du personnel d'exploitation (heures supplémentaires et astreintes).

monsieur Fernand ALFONSO, responsable du CEI de Saint-Laurent-du-Maroni, monsieur Dominique BRUNO, responsable du CEI d'Iracoubo, monsieur Relique EVUORT, responsable du CEI de Kourou, monsieur Yannick GINTRAND, responsable du CEI de Cayenne, monsieur André CAMPAN, responsable du CEI de Régina, monsieur Roger JEAN-MARIE DESIRE, responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Infrastructures et transports ;

Jean-Guy ANICET, Technicien véhicules reçoit délégation à effet de signer tout acte administratif relatif à la mise en œuvre des réglementations relatives aux véhicules, dans la limite de ses attributions au sein du service Infrastructures et transports.

Pour les matières relevant de l'article 30 à 33 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Jean-Marie GERVAISE, chef du service Infrastructures et Transports,
- monsieur Samuel COLLON, chef du service adjoint Infrastructures et Transports,
- monsieur Fabrice BROCHARD, chargé d'opérations

- madame Soumi-Ati MARCHAND, Cheffe de l'unité administrative et financière,
- madame Émilie MORDACQUE, cheffe de l'unité RN1-Pont du Larivot,
- monsieur Ghassan FSAIFES, adjoint à la cheffe de l'unité RN1 – Pont du Larivot,
- monsieur Jean-Christophe DECOCQ, chef de l'unité Études et Grands Travaux,
- monsieur Bertrand POIVEY, chargé d'opérations à l'unité RN1 – Pont du Larivot,
- monsieur Marc LALO, adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux,
- monsieur Abdelmajid BOUSSAA, chef de l'unité Transports,
- monsieur Laurent PARMENTIER, chef de l'unité Politiques et Techniques,
- monsieur Michel DELOR, responsable de la cellule Ouvrage d'Art au sein de l'unité Politiques et Techniques,
- monsieur Gianni WAYA, chef du parc routier,
- monsieur Christian KAGO, adjoint au chef de Parc Routier,
- monsieur Joël LAUREAT, chef de la section Atelier du parc routier,
- monsieur Gérard TROMPETTE, chef de la section Exploitation du parc routier,
- monsieur Martial ABON, adjoint au chef de la section Exploitation du parc routier,
- monsieur Pascal LI-TSOE, chef du District,
- madame Gabrielle PLATOF-BESSIERE, adjointe au responsable de District,
- monsieur Fernand ALFONSO, responsable du CEI St Laurent du Maroni,
- monsieur Dominique BRUNO, responsable du CEI d'Iracoubo,
- monsieur Relique EVUORT, responsable du CEI de Kourou,
- monsieur Yannick GINTRAND, responsable du CEI de Cayenne,
- monsieur André CAMPAN, responsable du CEI de Régina,
- monsieur Roger JEAN-MARIE DESIRE, responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 203 (Infrastructures et Services de Transports), 174 (énergie, climat et après-mines), 723 (Contribution aux Dépenses Immobilières), programme 123 (Conditions de vie Outre-Mer - action 02 aménagements du territoire), 162 - action 10 pour ce qui concerne le PITE et le programme 362 (Écologie) pour ce qui concerne le plan de relance

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
  - toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,
- dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

**Article 14 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 24, 25 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service urbanisme, logement et aménagement, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Serge MANGUER, chef du service urbanisme, logement et aménagement,
- madame Jeanne-Marie GOUIFFES, cheffe de service adjointe au chef du service urbanisme, logement et aménagement,
- madame Mylène HO-JEAN-CHOY, cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine,
- madame Sylviane LINDAU, adjointe à la cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine,
- madame Cécile HUGRET, cheffe de l'unité urbanisme réglementaire,
- monsieur Hubert GILLET, chef de l'unité logement,
- monsieur Hendry SHIVBARAN, Chef de l'unité Pilotage de l'OIN
- monsieur Dominique PAGANEL, chef de l'unité bâtiment,
- monsieur Abdallah MADI M'NEMOI, adjoint au chef d'unité bâtiment,

Pour les matières relevant de l'article 30 à 33 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Serge MANGUER, chef du service urbanisme, logement et aménagement,
- madame Jeanne-Marie GOUFFES, cheffe de service adjointe au chef du service urbanisme, logement et aménagement,
- madame Mylène HO-JEAN-CHOY, cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine,
- monsieur Hubert GILLET, chef de l'unité logement,
- madame Valérie RENE-CORAIL, responsable du bureau administratif,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes, 123 (Conditions de vie Outre-Mer), 135 (UTAH) et dans les limites des attributions du service Urbanisme, logement et aménagement,

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
  - les titres de recette délivrés en application de l'article L. 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

**Article 15 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 26 et 30 à 33 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service prévention des risques et industries extractives, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Franck GOURDIN, chef de service Prévention des risques et industries extractives,
- monsieur Ludovic MARCELIUS, adjoint du chef de service Prévention des risques et industries extractives,
- madame Natacha CHRISTIN, cheffe de l'unité prévention des risques naturels,
- monsieur Adrien ORTELLI, chef de l'unité industries extractives,
- monsieur Jérôme TIRONI, chef de l'unité prévention des risques chroniques,
- monsieur Clément COSTER, Chef de l'unité prévention des risques accidentels,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 181 (Prévention des Risques), 123 (Condition vie outre-mer), 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), 362 (Écologie) pour ce qui concerne le plan de relance et dans les limites des attributions du service Prévention des risques et industries extractives :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

**Article 16 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 27 à 33 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service transition écologique et connaissance territoriale, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Jeanne DA SILVEIRA, cheffe du service transition écologique et connaissance territoriale,
- madame Juliette CHAIX, adjointe au chef de service transition écologique et connaissance territoriale,
- monsieur Michel MAILLOT, chef de l'unité information géographique et diffusion de la connaissance,
- madame Isabelle DELAFOSSE, cheffe de l'unité autorité environnementale,
- monsieur Olivier SOLARI, chef de l'unité mobilité, aménagement, transport,
- madame Wilna LESPERANCE, cheffe de l'unité air, énergie, climat,
- monsieur Jean-François COLIN, chef de l'unité observatoire et statistiques,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), 203 (Infrastructures et Services de Transports) et 217 (Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, de l'Énergie, de Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Action 2 (Partenariat Associatif), 159 (Expertise, information géographique et météorologie), 174 (Énergie, climat et après-mines) et 362 (Écologie) pour ce qui concerne le plan de relance et dans les limites des attributions du service Transition écologique et connaissance territoriale :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

**Article 17 :** Pour les matières relevant de l'article 3 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service de la mission pilotage DGTM, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Myriam VALDES, cheffe de la mission pilotage DGTM,
- madame Corinne WEISHAUP, responsable de la programmation, contrôle de gestion et harmonisation des procédures,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 217 (0217-SGAC-ASPR action sociale et prévention des risques et 0217-SGAC-MODE action de modernisation des services) :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

**Article 18 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3 et 23, 24, 25, 28, 30, 31 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service de l'antenne ouest Guyane, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Christian MOREL, Directeur de l'antenne Ouest Guyane activités agricoles,
- madame Nadia NELIDE, Adjointe au directeur de l'antenne ouest guyanais,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 181 (Prévention des risques) :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

#### AU TITRE DE LA CARTE ACHAT

**Article 19 :**

Le responsable du programme carte achat est Pierre PAPADOPOULOS, Directeur Général Adjoint des Territoires et de la Mer de Guyane, et le responsable délégué est Myriam VALDES, cheffe de la mission pilotage DGTM.

Il est attribué un moyen de paiement dénommé « carte d'achat » aux agents de la DGTM listés en annexe au présent arrêté. En conséquence, ces agents reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les actes d'achats exposés ci-après et suivant les plafonds maximums de dépenses déterminés dans l'annexe :

Actes autorisés	Achats de proximité chez les commerçants (produits ou services de faible montant) Achats à distance par internet (produits ou services de faible montant) Concernant les immobilisations, il n'est pas autorisé d'utiliser la carte d'achat pour les achats de petits équipements d'un montant supérieur à mille euros (1000 euros)
-----------------	---

**Article 20 :**

Avant la première utilisation de la carte et après réception d'un document explicatif relatif à l'utilisation de ce moyen de paiement, chaque porteur est tenu de signer, en un exemplaire original, une déclaration sur l'honneur dans laquelle il reconnaît avoir pris connaissance des règles d'utilisation de la carte d'achat.

Par ailleurs, il s'engage à utiliser la carte achat dans le respect des règles fixées par la DGTM et des dispositions prévues par le Code de la commande publique.

#### AU TITRE DE CHORUS FORMULAIRE

**Article 21 :**

Les personnes figurant dans l'annexe sont autorisées à valider via le logiciel CHORUS FORMULAIRE les demandes d'engagement juridique et les constatations de service fait.

#### AU TITRE DE CHORUS DT

**Article 22 :**

Les personnes figurant dans l'annexe sont autorisées à valider via l'application CHORUS DT les ordres de mission, pour le déclenchement des prestations.

**Article 23 :**

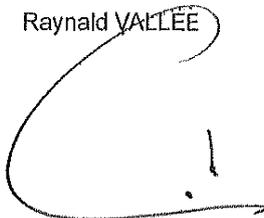
Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé de délégation de signature, les signatures des agents disposant d'une délégation doivent être accréditées auprès du comptable assignataire.

**Article 24 :** Le Directeur Général des Territoires et de la Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 05/03/2021

Le Directeur Général  
des Territoires et de la Mer,

Raynald VALLEE

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a large 'C' and ending with a horizontal stroke.

**I - Aménagement des territoires et de la transition écologique (ATTE)  
Service Transition écologique et connaissance territoriale (STECT)**

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jeanne DA-SILVEIRA <u>SIGNATURE</u>	Cheffe du service TECT	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; - 23 000 euros pour les porteurs publics ;	0203-GUYA 0159-EIGM 0217-SGAC-ASSO 0174-GUYA3 362
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	
Juliette CHAIX <u>SIGNATURE</u>	Adjointe à la cheffe de service TECT	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; - 23 000 euros pour les porteurs publics ;	0203-GUYA 0159-EIGM 0217-SGAC-ASSO 0174-GUYA3 362
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	
Wilna L'ESPERANCE <u>SIGNATURE</u>	Chef de l'unité air, énergie, climat	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0174-GUYA3 0159-CGDD 362
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Michel MAILLOT	Chef de l'unité Information Géographique et Diffusion	a) décisions attributives de subventions de l'État et		0159-CGDD

<u>SIGNATURE</u>	de la Connaissance	engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	
Isabelle DELAFOSSE	Chef de l'unité Autorité environnementale	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0159-CGDD
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Sabrina D'HABIT	Cheffe de l'unité Lutte contre les constructions illicites	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0159-CGDD
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
JF COLIN	Chef de l'unité Observatoire et Statistiques	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0159-CGDD
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Olivier SOLARI	Chef de l'unité mobilité,	a) décisions attributives de		0203-GUYA3

<u>SIGNATURE</u>	aménagement, transport	subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	0159-CGDD 362

## Service Prévention des risques et industries extractives (PRIE)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Franck GOURDIN <u>SIGNATURE</u>	Chef du service PRIE	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	23 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973 362
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	
Natacha CHRISTIN <u>SIGNATURE</u>	Cheffe de l'unité Prévention des risques naturels	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Ludovic MARCELIUS	Adjoint chef de service	a) décisions attributives de	23 000,00 €	0113-GUYA

<u>SIGNATURE</u>	PRIE	subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	0181-GUYA 0123-D973 362
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Clément COSTER	Chef de l'unité Prévention des risques accidentels	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
<u>SIGNATURE</u>	Chef de l'unité Industries extractives	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Jérôme TIRONI	Chef de l'unité Risques chroniques	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
<u>SIGNATURE</u>				

## Service Infrastructures, Transports (SIT)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jean-Marie GERVAISE	Chef du service Infrastructures et Transports	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	150 000,00 €	0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 0174-CLIM programme 162 -action 10 du PITE 123-D973 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Samuel COLLON	Chef adjoint du service Infrastructures et Transports	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	150 000,00 €	0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 0174-CLIM programme 162 -action 10 du PITE 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Soumi-Ati MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	50 000,00 €	0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 0174-CLIM
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et		

		accords cadres		programme 162 -action 10 du PITE 362
Jean-Christophe DECOCQ		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>	Chef de l'unité Études et Grands Travaux	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	programme 162 -action 10 du PITE 123-D973 362
Marc LALO		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0354-D973
<u>SIGNATURE</u>	Adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	programme 162 -action 10 du PITE
Émilie MORDACQUE		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>	Cheffe de l'unité RN 1 - Pont du Larivot	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	programme 162 -action 10 du PITE

Ghassan FSAIFES <u>SIGNATURE</u>	Adjoint à la cheffe de l'unité RN1 - Pont du Larivot	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	50 000,00 €	0203-GUYA 0354-D973 programme 162 -action 10 du PITE
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Abdelmajid BOUSSAA <u>SIGNATURE</u>	Chef de l'unité Transports	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	50 000,00 €	0203-GUYA 0354-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Pascal LI-TSOE <u>SIGNATURE</u>	Chef du District	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	50 000,00 €	0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Gabrielle PLATOF BESSIERE <u>SIGNATURE</u>	Adjointe au chef du District	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	50 000,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		

André CAMPAN <u>SIGNATURE</u>	Responsable CEI Regina	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	7 500,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Fernand ALFONSO <u>SIGNATURE</u>	Responsable du CEI St Laurent du Maroni	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	7 500,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Dominique BRUNO <u>SIGNATURE</u>	Responsable du CEI Iracoubo	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	7 500,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Yannick GINTRAND <u>SIGNATURE</u>	Responsable du CEI Cayenne	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	7 500,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		

Roger JEAN-MARIE DESIRE	Responsable du CEI St Georges de l'oyapock	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Relique EVUORT	Responsable du CEI Kourou	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Laurent PARMENTIER	Chef de l'unité Politiques et techniques	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	programme 162 -action 10 du PITE
Michel DELOR	Responsable de la cellule Ouvrage d'Art	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	

Gianni WAYA <u>SIGNATURE</u>	Chef du parc routier	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	50 000,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Christian KAGO <u>SIGNATURE</u>	Adjoint au chef du parc routier	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	25 000,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Joël LAUREAT <u>SIGNATURE</u>	Chef de la section Atelier au Parc	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Gérard TROMPETTE <u>SIGNATURE</u>	Chef de la section exploitation au parc	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		

Martial ABON	Adjoint au chef de la section exploitation au parc	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC

## Service Urbanisme, Logement et Aménagement (SULA)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Serge MANGUER	Chef du service Urbanisme, logement et aménagement	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 50 000 euros pour les porteurs privés ; 3 000 000 euros pour les porteurs publics sur le BOP 0135	0123-D973 0135-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	- 1 500 000,00 € sur le BOP 0123 - délégation pour les marchés publics ≤ 1 500 000,00 € - Pour les marchés publics > 1 500 000,00 € délégation pour le suivi et exécution de marchés dans la limite de 500 000,00 €	

Jeanne-Marie GOUIFFES	Cheffe adjoint du service Urbanisme, logement et aménagement	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 50 000 euros pour les porteurs privés ; 3 000 000 euros pour les porteurs publics sur le BOP 0135  - 1 500 000 ,00 € sur le BOP 0123	0123-D973 0135-GUYA
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	- délégation pour les marchés publics ≤ 1 500 000 ,00 € - Pour les marchés publics > 1 500 000 ,00 € délégation pour le suivi et exécution de marchés dans la limite de 500 000 ,00 €	
Hubert GILLET	Chef de l'unité Logement	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics sur le BOP 123	0123-D973 0135-GUYA
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 € sur les BOP 0123-D973 0135-GUYA	
Myène HO-JEAN-CHOY	Cheffe de l'unité Aménagement et rénovation urbaine	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics sur le BOP 123	0123-D973

<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 € sur les BOP 0123-D973 0135-GUYA	
Valérie RENE-CORAIL	Responsable du bureau administratif	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0135-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 € sur le BOP 0135-GUYA	

**Mission pilotage DGTM**

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Myniam VALDES	Chef de la mission pilotage DGTM	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	2000,00 €	UO 0217-SGAC-ASPR UO 0217-SGAC-MODE (Crédits modernisation des services)
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		

## LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES (par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)					
Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
<b>DIRECTION</b>					
Pierre PAPADOPOULOS	Directeur Général Adjoint DGTM	2 000,00 €	20 000,00 €		0354-D973
<b>Service Prévention des risques et industries extractives (SPRIE)</b>					
Franck GOURDIN	Chef de service PRIE	500,00 €	10 000,00 €		0181-GUYA
<b>Service Infrastructures et Transports (IT)</b>					
Charles BIZIEN	Directeur adjoint aménagement des territoires et transition écologique	1 500,00 €	20 000,00 €		0203-CGRT 0203-GUYA
		1 500,00 €	20 000,00 €		354-D973
		1 500,00 €	20 000,00 €		0203-CGRT 0203-GUYA
Jean-Marie GERVAISE	Chef de service IT	1 500,00 €	20 000,00 €		354-D973
Samuel COLLON	Adjoint au chef de service IT	1 500,00 €	20 000,00 €		0203-CGRT 0203-GUYA
		1 500,00 €	20 000,00 €		354-D973
Soumi-Ati MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	1 500,00 €	20 000,00 €		0203-CGRT 0203-GUYA

			1 500,00 €	20 000,00 €	354-D973
Pascal LI-TSOE	Chef du District		2 000,00 €	65 000,00 €	0203-CGRT
Gianni WAYA	Chef du PARC routier		500,00 €	3 000,00 €	0354-D973
			2 000,00 €	65 000,00 €	0203-CGRT
Christian KAGO	Adjoint du chef de parc routier		500,00 €	75 000,00 €	0354-D973
Gérard TROMPETTE	Chef de la section exploitation au parc		500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT
					0354-D973
Denis COSPOLITE	Réceptionnaire		2 000,00 €	6 000,00 €	0354-D973
			1 000,00 €	65 000,00 €	0203-CGRT
Joël LAUREAT	Chef de la section atelier du parc		500,00 €	3 000,00 €	0354-D973
			500,00 €	65 000,00 €	0203-CGRT
André CORANDI	Magasinier parc		500,00 €	10 000,00 €	0354-D973
			1 000,00 €	75 000,00 €	0203-CGRT
Léo MACANTAY	Magasinier parc		500,00 €	10 000,00 €	0354-D973
			1 000,00 €	100 000,00 €	0203-CGRT
Fernand ALFONSO	Responsable CEI SLM		1 000,00 €	20 000,00 €	0203-CGRT
Dominique BRUNO	Responsable CEI d'Iracoubo		500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT
Yannick GINTRAND	Responsable CEI Cayenne		500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT
Roger JEAN-MARIE DÉSIRÉ	Responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock		500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT
Relique EVUORT	Responsable CEI Kourou		500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT
André CAMPAN	Responsable CEI Régina		500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT

## LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS FORMULAIRE
<b>Service Infrastructures et Transports (SIT)</b>		
Charles BIZIEN	Directeur adjoint aménagement des territoires et de la transition écologique	Valideur
Jean-Marie GERVAISE	Chef du service Infrastructures et Transports	Valideur
Samuel COLLON	Chef adjoint du service Infrastructures et Transports	Valideur
Pascal LI-TSOE	Chef du District	Valideur
Gabrielle PLATOF	Adjointe au responsable de district	Valideur
Gianni WAYA	Chef du parc routier	Valideur
Christian KAGO	Adjoint au chef de parc routier	Valideur
Emilie MORDACQUE	Cheffe de l'unité RN 1 - Pont du Larivot	Valideur
Ghassan FSAIFES	Adjoint à la cheffe de l'unité RN1 - Pont du Larivot	Valideur
Soumi-Ati MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	Valideur
Laurent PARMENTIER	Chef de l'unité Politiques et Techniques	Valideur
Michel DELOR	Chef de la cellule Ouvrages d'Arts	Valideur
Jean-Christophe DECOCQ	Chef de l'unité Études et Grands Travaux	Valideur
Marc LALO	Adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux	Valideur
André CAMPAN	Responsable du CEI de Régina	Valideur
Relique EVUORT	Responsable du CEI de Kourou	Valideur
Fernand ALFONSO	Responsable du CEI de Saint-Laurent-du-Maroni	Valideur

Roger JEAN-MARIE DESIRE	Responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock	Valideur
Dominique BRUNO	Responsable du CEI d'Iracoubo	Valideur
Yannick GINTRAND	Responsable du CEI de Cayenne	Valideur
Abdelmajid BOUSSAA	Chef de l'unité Transport	Valideur
<b>Service Prévention des risques et industries extractives (SPRIE)</b>		
Franck GOURDIN	Chef de service PRIE	Valideur
Ludovic MARCELIUS	Adjoint au chef de service PRIE	Valideur
Natacha CHRISTIN	Cheffe de l'unité prévention des risques naturels	Valideur
Jérôme TIRONI	Chef de l'unité prévention des risques chroniques	Valideur
Cléments COSTER	Chef de l'unité prévention des risques accidentels	Valideur
Nicaise REINE	Chargée de mission risques naturels	Valideur
<b>Mission pilotage de la direction générale</b>		
Myriam VALDES	Cheffe de la mission pilotage de la direction générale	Valideur
<b>Service Transition écologique et connaissance territoriale (STECT)</b>		
Jeanne DA-SILVEIRA	Cheffe du service Transition écologique et connaissance territoriale	Valideur
Juliette CHAIX	Adjointe à la cheffe du service TECT	Valideur
Michel MAILLOT	Chef de l'unité information géographique et diffusion de la connaissance	Profil gestionnaire (saisie)
Jean-François COLIN	Chef de l'unité observatoire et statistique	Profil gestionnaire (saisie)
Isabelle DELAFOSSE	Cheffe de l'unité autorité environnementale	Profil gestionnaire (saisie)
Yannick HERREYRE	Chargé de mission promotion du développement durable et démarches partenariales	Profil gestionnaire (saisie)

<b>Service Urbanisme, logement et aménagement (SULA)</b>		
Serge MANGUER	Chef du service Urbanisme, logement et aménagement	Valideur
Jeanne-Marie GOUIFFES	Cheffe adjoint du service Urbanisme, logement et aménagement	Valideur
Mylène HO-JEAN-CHOY	Cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine	Valideur
Hubert GILLET	Chef de l'unité logement	Valideur
Valérie RENE-CORAIL	Responsable du bureau administratif	Profil gestionnaire (saisie)

## LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT -

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
<b>DIRECTION</b>		
Pierre PAPADOPOULOS	Directeur général adjoint	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
	Directeur adjoint	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
<b>Mission pilotage (MP)</b>		
Myriam VALDES	Cheffe de la mission pilotage de la direction générale	ADMINLOC
<b>Service Infrastructures et transports (SIT)</b>		
Charles BIZIEN	Directeur adjoint aménagement des territoires et transition écologique	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT
Jean-Marie GERVAISE	Chef du service Infrastructures et Transports	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF

		Gestionnaire service
Samuel COLLON	Chef adjoint du service Infrastructures et Transports	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
Soumi-Ati MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Admincol Gestionnaire service Gestionnaire valideur BUDLOCDOT
Marcia ABON	Assistante Administrative	Valideur Hiérarchique Admincol Assist
Emilie MORDACQUE	Cheffe de l'unité RN-1 - Pont du Larivot	Valideur Hiérarchique
Laurent PARMENTIER	Chef de l'unité Politiques et Techniques	Valideur Hiérarchique
Jean-Christophe DECOCQ	Chef de l'unité Études et Grands Travaux	ADMINLOC
Marc LALO	Adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux	Valideur Hiérarchique
Abdelmajid BOUSSAA	Chef de l'unité Transport	Valideur Hiérarchique
Pascal LI-TSOE	Chef du District	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
Gabrielle PLATOF-BEISSIERE	Adjointe au responsable du district	Valideur Hiérarchique

		Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
Gianni WAYA	Chef du parc routier	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
Christian KAGO	Adjoint au chef de parc routier	Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire valideur des EF
Ghassan FSAIFES,	Adjoint à la cheffe de l'unité RN1 - Pont du Larivot ;	Valideur Hiérarchique
Paul DAMIANTHE	Responsable - Travaux	Valideur Hiérarchique
Isa CLOVIS	Assistante de gestion de la direction du Parc Routier	Valideur Hiérarchique Assist
André CAMPAN	Responsable CEI Régina	Valideur Hiérarchique
Dominique BRUNO	Responsable du CEI de Iracoubo	Valideur Hiérarchique
Fernand ALFONSO	Responsable du CEI de Saint-Laurent-du-Maroni	Valideur Hiérarchique
Roger JEAN-MARIE DESIRE	Responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock	Valideur Hiérarchique
Relique EVUORT	Responsable du CEI de Kourou	Valideur Hiérarchique
Yannick GINTRAND	Responsable du CEI de Cayenne	Valideur Hiérarchique
<b>Service Prévention des risques et industries extractives (SPRIE)</b>		
Franck GOURDIN	Chef du service PRIE	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF

		Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
Ludovic MARCELIUS	Adjoint au chef du service PRIE	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
<b>Service Transition écologique et connaissance territoriale (STECT)</b>		
Jeanne DA-SILVEIRA	Cheffe du service Transition écologique et connaissance territoriale	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
Juliette CHAIX	Adjointe à la cheffe du service TECT	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
<b>Service Urbanisme, logement et aménagement (SULA)</b>		
Serge MANGUER	Chef de service Urbanisme, logement et aménagement	Valideur Hiérarchique
Jeanne-Marie GOUIFFES	Cheffe de service adjointe au chef de service ULA	Valideur Hiérarchique

Valérie RENE-CORAIL	Responsable du bureau administratif	Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
---------------------	-------------------------------------	--

**II - Environnement, agriculture, alimentation et forêt (EAAF)  
Service alimentation (SALIM)**

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Béregère BLIN	Cheffe du service	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	206 215 (fonctionnement SIVEP)
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	40 000 euros	
Gwendoline LE-LIARD	Adjointe à la cheffe du service	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	206 215 (fonctionnement SIVEP)
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000 euros	
<u>SIGNATURE</u>				

**Service économie agricole et forêt (SEAF)**

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Gwladys BERNARD	Cheffe du service EAF	a) décisions attributives de subventions de l'État et	15 000 euros pour les porteurs privés ;	BOP 149

<u>SIGNATURE</u>		engagement juridiques correspondants	35 000 euros pour les porteurs publics	
			b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	
Marie-Pierre GAYA	Adjoint à la cheffe du service EAF	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ;	BOP 149
			b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	
Jean-François DE GEYER D'ORTH	Adjoint à la cheffe du service EAF	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ;	BOP 149
			b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	
<u>SIGNATURE</u>			25 000 euros	

**Service enseignement agricole et maritime (SEAM)**

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Agnès LATOUCHE	Cheffe du service EA	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les	BOP 143

	correspondants		porteurs publics	
<u>SIGNATURE</u>	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		40 000 euros	
Dominique MEUNIER-RIVIERE	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	BOP 143
<u>SIGNATURE</u>	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		25 000 euros	

## Service d'information et de statistiques agricoles (SISA)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jean – Christophe LAMBERT	Chef du service	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		BOP 215
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	20 000 euros	
Pierre RELLA	Adjoint au chef de service	Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000 euros	BOP 215

## Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Vincent NICOLAZO DE BARMON	Chef du service PEB	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	0113-GUYA 0181-GUYA programme 162 – PITE 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	90 000 euros	
Xavier DELAHOUSSE	Adjoint au Chef du service PEB	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	0113-GUYA 0181-GUYA programme 162 – PITE 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	
Laure GARDEL-BERNADAC	Cheffe de l'unité Stratégie et développement de la biodiversité	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Arthur MASSON	Chef de la Cellule de Veille Hydrologique	a) décisions attributives de subventions de l'État et		0113-GUYA 0181-GUYA

<u>SIGNATURE</u>		engagement juridiques correspondants			
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €		
Jahsania CURTIUS	Cheffe de l'unité Police de l'eau	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA	
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €		
Florence LAVISSIERE		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA	
<u>SIGNATURE</u>	Cheffe de l'unité Protection de la biodiversité	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €		
Bernard LE GUENNEC	Chef de l'unité expertise des équipements publics	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA	
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €		
Claudine LARGY	Cheffe de l'unité Sites et	a) décisions attributives de		0113-GUYA	

<u>SIGNATURE</u>	Paysages	subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0181-GUYA
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		

## LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES (par achat / par carte sur un an / par direction sur un an )					
Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
<b>Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)</b>					
Vincent NICOLAZO DE BARMON	Chef de service PEB	4 000,00 €	70 000,00 €		0113-GUYA
Arthur MASSON	Chef de la cellule de veille hydrologique	500,00 €	20 000,00 €		0181-GUYA
<b>Service alimentation (SALIM)</b>					
Béregère BLIN	Cheffe de Service ALIM	2 000,00 €	15 000,00 €		BOP 206
<b>Service enseignement agricole et maritime (SEAM)</b>					
Néant					

<b>Service économie agricole et forêt (SEAF)</b>	
Néant	
<b>Service d'information et de la statistique agricole (SISA)</b>	
Néant	

## LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitation CHORUS FORMULAIRE
Chris VAN VAERENBERGH	Directeur de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et Et de la Forêt	
<b>Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)</b>		
Vincent NICOLAZO DE BARMON	Chef de service PEB	Valideur
Xavier DELAHOUSSE	Adjoint au chef de service PEB	Valideur
Jérémie BEZ	Assistant administratif et comptable	Valideur Profil gestionnaire (saisie)
Florence LAVISSIERE	Cheffe de l'unité Protection de la biodiversité	Valideur
Claudine LARGY	Cheffe de l'unité Sites et Paysages	Valideur
Laure GARDELNERNADAC	Cheffe de l'unité Stratégie et intégration de la biodiversité	Valideur
Arthur MASSON	Chef de la cellule veille hydrologique	Valideur
Bernard LE GUENNEC	Chef de l'unité expertise des équipements publics	Valideur
<b>Service alimentation (SALIM)</b>		

Béregère BLIN	Cheffe de Service	Valideur
Gwendoline LE LIARD	Adjointe à la Cheffe de Service	Valideur
<b>Service enseignement agricole et maritime (SEAM)</b>		
Agnès LATOUCHE	Cheffe du service	Valideur
Dominique RIVIERE – MEUNIERE	Adjointe à la cheffe de service	Valideur
<b>Service de l'information et de la statistique agricole (SISA)</b>		
Jean-Christophe LAMBERT	Chef de service	Valideur
Pierre RELLA	Adjoint au chef de service	Valideur
<b>Service économie agricole et forêt (SEAF)</b>		
Gwladys BERNARD	Cheffe de service	Valideur
Marie-Pierre GAYA	Adjoint à la cheffe de service	Valideur
Jean-François de GEYER d'ORTH	Adjoint à la cheffe de service	Valideur

## LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT -

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
Chris VAN VAERENBERGH	Directeur de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Admincol Gestionnaire service

		BUDLOCDOT
<b>Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)</b>		
Vincent NICOLAZO DE BARMON	Chef de service PEB	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
Xavier DELAHOUSSE	Adjoint au chef de service PEB	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
Jérémie BEZ	Assistant administratif et comptable	ASSIST Gestionnaire service ADMINCOL
Laure GARDEL-BERNADAC	Cheffe de l'unité Stratégie et intégration de la biodiversité	Valideur Hiérarchique ASSIST
Claudine LARGY	Cheffe de l'unité Sites et Paysages	Valideur Hiérarchique ASSIST
Florence LAVISSIERE	Cheffe de l'unité Protection de la biodiversité	Valideur Hiérarchique ASSIST
Arthur MASSON	Chef de la cellule veille hydrologique	Valideur Hiérarchique ASSIST

Bernard LE GUENNEC	Chef de l'unité expertise des équipements publics	Valideur Hiérarchique ASSIST
<b>Service alimentation (SALIM)</b>		
Bérengère BLIN	Chef de service ALIM	Valideur Hiérarchique
Gwendoline LE-LIARD	Adjoint au chef de service ALIM	Valideur Hiérarchique
<b>Service enseignement agricole et maritime (SEAM)</b>		
Agnès LATOUCHE	Chef de service EA	Valideur Hiérarchique
Dominique MEUNIER-RIVIERE	Adjoint au chef de service EA	Valideur Hiérarchique
<b>Service économie agricole et forêt (SEAF)</b>		
Gwladys BERNARD	Cheffe de service EAF	Valideur Hiérarchique
Marie-Pierre GAYA	Adjoint à la cheffe de service EAF	Valideur Hiérarchique
Jean-François de GEYER d'ORTH	Adjoint à la cheffe de service EAF	Valideur Hiérarchique

## III – Mer, littoral et fleuves (MLF)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jean-Luc JOSEPH	Chef de service « opérations maritimes et fluviales »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 € (10 000,00 € pour le BOP 0205-OMET)	0113-GUYA 0203-GUYA 0205-OMET
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Jean-Claude NOYON	Chef de service « affaires maritimes littorales et fluviales »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 € (10 000,00 € pour le BOP 0205-OMET)	0113-GUYA 0203-GUYA 0205-OMET
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Olivier KLESPERT	Adjoint du chef de l'unité « phares et balises »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0205-OMET
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Jérôme CHRISTIN	Chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques		0113-GUYA 0203-GUYA

<u>SIGNATURE</u>			correspondants		
			b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Paul PALFROIX	Adjoint au chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial »		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0203-GUYA
<u>SIGNATURE</u>			b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Camille LIEGEOIS	Chef du service « contrôle des activités maritimes et fluviales »		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0205-OMET
<u>SIGNATURE</u>			b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	10 000,00 €	
Yan SAUVALLÉ	Adjoint du chef du service « contrôle des activités maritimes et fluviales »		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0205-OMET
<u>SIGNATURE</u>			b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Stéphane MAZOUNIE	Adjoint au chef de service et chef de l'unité « stratégie,		a) décisions attributives de subventions de l'État et		0113-GUYA

<u>SIGNATURE</u>	environnement et gestion du domaine public »	engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0113-GUYA
			b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	
Sandrine ROUL	Adjoint au chef de l'unité « stratégie, environnement et gestion du domaine public »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0113-GUYA
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Eric BERLAND	Chef de l'unité administrative et financière	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0205-OMET
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
<u>SIGNATURE</u>				

## LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES (par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)				
Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par	Plafond maximum de dépenses	BOP

		transaction	annuelles par carte	annuelles par service	
<b>Direction Mer, littoral et fleuves</b>					
Jean-Luc JOSEPH	Chef du service des opérations maritimes et fluviales	2 000,00 €	10 000,00 €		0203-GUYA
Jean-Claude NOYON	Chef du service des affaires maritimes, fluviales et du littoral	2 000,00 €	70 000,00 €		0113-GUYA
Michel MACAIRE	Magasinier / Atelier	500,00 €	20 000,00 €		0113-GUYA
Olivier KLESPERT	Adjoint du chef de l'unité des Phares et Balises	1 000,00 €	10 000,00 €		0205-OMET
Pierre BELROSE	Magasinier de l'unité des Phares et Balises	500,00 €	10 000,00 €		0205-OMET
Thierry JEAN-LOUIS	Chef du pôle hydrographie	500,00 €	20 000,00 €		0205-OMET
André LOUIS-LOUISY	Agent en charge de la logistique et du courrier	2000,00 €	10 000,00 €		0203-GUYA
Michel MACAIRE	Adjoint du chef d'exploitation	500,00 €	10 000,00 €		0203-GUYA

## LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS FORMULAIRE
<b>Direction Mer, littoral et fleuves</b>		
Claire DAGUZE	Directrice adjointe des territoires et de la mer, en charge de la mer, du littoral et des fleuves	Valideur
Marc MICHEL	Adjoint à la directrice adjointe des territoires et de la mer, en charge de la mer, du littoral et des fleuves	Valideur
Jean-Luc JOSEPH	Chef du service en charge des opérations maritimes et fluviales	Valideur
Jean-Claude NOYON	Chef du service en charge des affaires maritimes, littorales et fluviales	Valideur
Camille LIEGEOIS	Chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales	Profil gestionnaire (saisie) Valideur
Eric BERLAND	Chef de l'unité administrative et financière	Profil gestionnaire (saisie) Valideur
Dominique SOPHIE	Assistante de gestion administrative et financière	Profil gestionnaire (saisie) Valideur
Stéphane MAZOUNIE	Adjoint au chef de service et chef de l'unité stratégie, environnement et gestion du domaine public	Profil gestionnaire (saisie) Valideur
Sandrine ROUL	Adjoint au chef de l'unité stratégie, environnement et gestion du domaine public	valideur Profil gestionnaire (saisie)
Matthieu MAUGARD	Chef de l'unité encadrement et développement des activités maritimes et fluviales	valideur Profil gestionnaire (saisie)
Médérique SAID	Adjoint au chef de l'unité encadrement et développement des activités maritimes et fluviales	valideur Profil gestionnaire (saisie)

Yan SAUVALLÉ	Adjoint au chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales	Profil gestionnaire (saisie)
Olivier KLESPERT	Adjoint du chef de l'unité des phares et balises	Profil gestionnaire (saisie)
Jérôme CHRISTIN	Chef de l'unité maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial	Valideur Profil gestionnaire (saisie)
Paul PALFROIX	Adjoint au chef de l'unité maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial	Valideur Profil gestionnaire (saisie)

## LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT -

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
<b>Direction Mer, littoral et fleuves</b>		
Eric BERLAND		Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
Jean-Claude NOYON		Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service

	BUDLOCDOT
Dominique SOPHIE	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
Mathieu MAUGARD-HUYLEBROECK	Valideur Hiérarchique
Médérique SAID	Valideur Hiérarchique
Stéphane MAZOUNIE	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
Sandrine ROUL	Valideur Hiérarchique
Jean-Luc JOSEPH	Valideur Hiérarchique
Olivier KLESPERT	Valideur Hiérarchique
Jérôme CHRISTIN	Valideur Hiérarchique
Paul PALFROIX	Valideur Hiérarchique
Michel MACAIRE	Valideur Hiérarchique
Camille LIEGEOIS	Valideur Hiérarchique
Marc MICHEL	Valideur Hiérarchique
Yan SAUVALLE	Valideur Hiérarchique
Claire DAGUZE	Valideur Hiérarchique

## IV - Antenne ouest guyanais

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Christian MOREL	Directeur de l'antenne Ouest Guyanais	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 €	BOP 181
<i>SIGNATURE</i>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Nadia NELIDE	Adjointe au directeur de l'antenne ouest guyanais	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	25 000,00 €	BOP 181
<i>SIGNATURE</i>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		

## LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES (par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)					
Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
<b>Ouest Guyanais</b>					
Christian MOREL	Directeur de l'antenne Ouest Guyanais	2 000,00 €	20 000,00 €		0354-D973

## LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS FORMULAIRE
<b>Antenne ouest guyanais</b>		
Christian MOREL	Directeur de l'antenne Ouest Guyanais	Valideur
Nadia NELIDE	Adjointe au directeur de l'antenne ouest guyanais	Valideur

## LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT -

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
<b>Antenne ouest guyanais</b>		
Christian MOREL	Chef antenne Ouest Guyane activités agricoles	Valideur Hiérarchique
Nadia NELIDE	Adjointe au directeur de l'antenne ouest guyanais	Valideur Hiérarchique

DGTM

R03-2021-03-03-007

Arrêté mettant en demeure la société LA GUYANAISE  
DE DISTRIBUTION de respecter les prescriptions qui lui  
sont applicables



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des  
territoires et de la mer**

**Direction de l'aménagement  
des territoires et transition  
écologique**

*Service Prévention des risques et  
industries extractives  
Unité Prévention des Risques  
Chroniques*

**ARRETÉ PREFECTORAL n°**

**Mettant en demeure la société LA GUYANAISE DE DISTRIBUTION, localisée zone industrielle  
Collery II, sur le territoire de la commune de Cayenne de respecter les prescriptions qui lui sont  
applicables.**

**Le préfet de la région Guyane  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du mérite,**

**VU** le règlement (UE) no 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés ;  
**VU** le code de l'environnement, notamment son article R. 543-86 ;  
**VU** la loi du 19 mars 1946 érigeant en département français, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion ;  
**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;  
**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;  
**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 39 et 45 ;  
**VU** le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;  
**VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;  
**VU** le décret du 1er janvier 2020 relatif à la nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;  
**VU** l'arrêté n°R03-2020-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;  
**VU** la lettre du 31 décembre 2020 invitant l'exploitant à prendre connaissance du dossier et à présenter ses observations, conformément à l'article L. 521-17 du code de l'environnement ;  
**VU** la réponse de la société LA GUYANAISE DE DISTRIBUTION sur le projet d'arrêté le mettant en demeure de respecter les prescriptions qui lui sont applicables, notifié le 07 janvier 2021 ;  
**VU** le rapport de l'inspection des installations classées faisant suite à la visite du 8 décembre 2020 et transmis à l'exploitant par courrier conformément à l'article L. 521-17 du code de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** que l'inspection des installations classées, lors de sa visite du 8 décembre 2020, a constaté la présence de plusieurs centaines de bouteilles de fluides frigorigènes 134A et 410A dans le magasin ;

**CONSIDÉRANT** que l'annexe III, point 1, du règlement 517/2014 indique que sont interdites depuis 2007 l'importation, la mise sur le marché, la cession à titre onéreux ou gratuit des fluides frigorigènes conditionnés dans des emballages destinés à un usage unique ;

**CONSIDÉRANT** que l'article R. 543-86 précise que sont interdites l'importation, la mise sur le marché, la cession à titre onéreux ou gratuit des fluides frigorigènes conditionnés dans des emballages destinés à un usage unique ;

**CONSIDÉRANT** que l'article L. 541-1 du code de l'environnement précise que toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur a l'obligation de se défaire est un déchet ;

## ARRÊTE :

### **Article 1 :**

La société La Guyanaise de Distribution (SIRET 31980470400025) est, pour son établissement localisé Zone Collery II, sur le territoire de la commune de Cayenne – ci-après l'exploitant – mise en demeure de respecter sans délai l'article R. 543-86 du Code de l'Environnement, la première ligne de l'annexe III du règlement (UE) 517/2014 et de cesser la mise sur le marché de l'Union Européenne des fluides frigorigènes conditionnés dans des bouteilles à usage unique,

### **Article 2 :**

L'exploitant est mis en demeure, sous un délai **de 9 mois**, de faire éliminer les 444 bouteilles à usage unique de 13,6 kg de gaz R134A, les 130 bouteilles à usage unique de 11,3 kg de gaz R410A et les 2 bouteilles à usage unique de 11,3 kg de gaz R407C, ainsi que d'éliminer les gaz HFC contenus dans les bouteilles sus-visées par une installation dûment autorisée.

Il remettra à l'inspection la copie des bordereaux de suivi de déchets prouvant la destruction des déchets susvisés.

### **Article 3 :**

Conformément à l'article L. 521-20 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.

Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Cayenne :

- Par les tiers intéressés dans un délai de quatre mois ;
- Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'exploitant.

Une copie du présent arrêté sera affichée pendant un mois à la porte de la mairie de Cayenne par les soins de la maire.

Copie en sera adressée à :

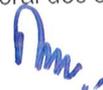
- madame la maire de Cayenne,
- monsieur le directeur général des territoires et de la mer de la Guyane.

**Article 5 :** Le secrétaire général des services de l'État dans le département, madame la maire de Cayenne, le directeur général des territoires et de la mer de la Guyane, l'exploitant, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 03 MARS 2021

Le préfet

Pour le préfet, le sous-préfet  
secrétaire général des services de l'État



**Paul-Marie CLAUDON**

DGTM

R03-2021-03-03-006

Arrêté portant création de la zone d'aménagement concerté  
"Tigre-Maringouins" - Commune de Cayenne



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale  
des Territoires et de la Mer**

*Service urbanisme, logement et  
aménagement*

**ARRETÉ n°  
Portant création de la zone d'aménagement concerté « Tigre-Maringouins »  
Commune de Cayenne**

**Le préfet de la région Guyane  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du mérite**

**VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-1 et suivants, L.300-1, L.311-1 et suivants, L.331-7 ainsi que ses articles R.311-1 et suivants ;

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme département, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion ;

**VU** le décret n°47-1018 du 7 juin 1947, relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n°2016-1736 du 14 décembre 2016 inscrivant l'aménagement des principaux pôles urbains de Guyane parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R.102-3 du code de l'urbanisme ;

**VU** le décret n°2016-1865 du 23 décembre 2016 relatif à la création de l'établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane ci-après désigné l'EPFAG ;

**VU** le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> janvier 2020 relatif à la nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de Guyane ;

**VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de Guyane ;

**VU** l'arrêté n°R03-2020-12-28-025 du 28 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Paul-Marie CLAUDON, secrétaire général des services de l'État ;

**VU** l'arrêté n°R03-2020-12-31-001 du 31 décembre 2020 fixant pour l'année 2021 la liste départementale des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales ;

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Cayenne approuvé le 27 septembre 2019 et exécutoire le 25 novembre 2019 ;

**VU** la délibération n°2019-12-6 de l'EPFAG en date du 6 janvier 2019 relative à l'approbation des objectifs et des modalités de la concertation en vue de la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la phase 1 du secteur Tigre-Maringouins à Cayenne ;

**VU** la concertation préalable qui s'est tenue du 5 juillet au 25 septembre 2019 ;

**VU** le projet de dossier de création de la zone d'aménagement concerté déposé par l'EPFAG et réputé complet le 24 avril 2020 ;

**VU** l'avis délibéré de l'autorité environnementale sur le projet en date du 18 août 2020 ;

**VU** les avis de la Ville de Cayenne, en date du 18 septembre 2020, et de la Communauté d'agglomération du Centre littoral, en date du 4 juin 2020, en réponse à la consultation au titre de l'article L.123-1 du code de l'environnement ;

**VU** le mémoire en réponse aux avis de l'EPFAG en date du 30 septembre 2020 ;

**VU** l'arrêté n°R03-2020-09-29-011 en date du 29 septembre 2020 définissant les modalités de la mise à disposition au public du dossier de création de ZAC par voie électronique du 15 octobre au 16 novembre en application de l'article L.123-19 du code de l'environnement ;

**VU** le bilan de la concertation préalable et de la mise à disposition du public du dossier de création de la ZAC, approuvé par délibération n°2020-20 du conseil d'administration de l'EPFAG du 26 novembre 2020 ;

**VU** la délibération n° 2021-08 en date du 29 janvier 2021 du conseil municipal de Cayenne portant avis au titre de l'article R.311-4 du code de l'urbanisme sur le dossier de création de la zone d'aménagement concerté ;

**CONSIDÉRANT** que le projet consiste en une première phase d'aménagement de l'un des secteurs composant l'opération d'intérêt national des principaux pôles urbains de Guyane ;

**CONSIDÉRANT** que la zone délimitée par le périmètre de la ZAC est un secteur clé pour répondre à la crise du logement en Guyane ;

**CONSIDÉRANT** que le projet entre dans le cadre de la programmation opérationnelle du contrat d'intérêt national du Centre littoral validée le 22 novembre 2019 par la Ville de Cayenne, la Communauté d'agglomération du Centre littoral, la Collectivité territoriale de Guyane, l'État et l'EPFAG ;

**CONSIDÉRANT** que l'opération d'aménagement de Tigre Maringouins vise à créer un quartier qui s'inscrit dans le concept de ville amazonienne durable et la démarche écoquartier ;

**CONSIDÉRANT** les objectifs de l'opération d'aménagement visant à désenclaver le secteur, à reconnecter les quartiers existants, à gérer les eaux pluviales et les valoriser au sein du nouveau quartier, à offrir des espaces publics de qualité au service du quartier et des lotissements environnants, et à répondre aux besoins des collectivités en termes de logement et d'équipements publics ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Il est créé, à l'initiative de l'EPFAG, sur le territoire de la commune de Cayenne, la zone d'aménagement concerté « Tigre Maringouins », valant première phase d'aménagement du secteur de l'opération d'intérêt national du même nom.

Le dossier de création de la zone d'aménagement concerté comprend :

- le rapport de présentation, version de février 2020 (pièce C1),
- le plan de situation (pièce C2 ci-annexée),
- la délimitation du périmètre de la ZAC, version de février 2020 (pièce C3 ci-annexée),
- le régime au regard de la part communale de la taxe d'aménagement (pièce C4),
- l'étude d'impact d'octobre 2019, les avis émis et le mémoire en réponse à ces avis en date du 30 septembre 2020 (pièces C5),
- le bilan de la concertation et de la mise à disposition du public datant de novembre 2020 (pièces C6).

Ce dossier est consultable dans les locaux :

- de la mairie de Cayenne, Services techniques – Direction de l'aménagement, Boulevard de la République - 97300 Cayenne,
- et de l'EPFAG, La Fabrique amazonienne - Esplanade la cité d'affaire - 97357 Matoury cedex.

**Article 2 :** L'aménagement et l'équipement de la zone seront conduits en régie par l'EPFAG comme en dispose l'article R.311-6, 1<sup>er</sup> alinéa du code de l'urbanisme.

Le programme global de la création de la ZAC « Tigre Maringouins » comprend, sur une emprise d'environ 40 hectares, la réalisation de :

- 1300 logements environ (collectifs et individuels), dont environ 300 sont dédiés à des logements et hébergements spécifiques (résidences personnes âgées, foyer jeunes travailleurs, etc),
- deux groupes scolaires (maternelle et primaire) dont une extension d'école maternelle,
- des équipements divers tels que maisons de quartier et équipements sportifs,
- ainsi que des commerces et des services.

**Article 3 :** Les constructions édifiées à l'intérieur de la ZAC « Tigre Maringouins » sont exonérées de la taxe d'aménagement selon les dispositions prévues à l'article L.331-7 du code l'urbanisme dès lors que l'EPFAG prend en charge la réalisation « a) Les voies et les réseaux publics intérieurs à la zone ; b) Les espaces verts et les aires de stationnement correspondant aux seuls besoins des futurs habitants ou usagers de la zone ».

**Article 4 :** Ce projet, engagé dans une démarche écoquartier, mettra en œuvre les mesures « Eviter, Réduire voire Compenser » (ERC) visées dans l'étude d'impact en pages 26 à 31, préconisées dans les avis de l'autorité environnementale et des collectivités intéressées par le projet, et développées dans le mémoire en réponse de l'EPFAG en date du 30 septembre 2020. Ces mesures sont listées de manière non exhaustive dans le tableau ci-après.

Facteurs	Mesures ERC
Eaux superficielles	<p><u>Phase d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales (canalisations, noues, fossés, bassin de rétention...) permettant de compenser l'impact de surfaces imperméabilisées, raccordement au réseau d'assainissement communal, système de traitement des eaux pluviales avant rejet dans le milieu</li> </ul>
Biodiversité	<p><u>Phase travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien, restauration et végétalisation du corridor écologique boisé Montagne du Tigre – Montagne Maringouin – Mangrove Leblond englobant la forêt marécageuse au Nord contenant la future réserve à orchidées <i>Aspidogyne Longicornu</i>, protégées au titre d'espèces constitutives de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique</li> <li>- Suivi environnemental du chantier</li> </ul> <p><u>Phase d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la connectivité hydro - biologique</li> <li>- Intégration d'aménagements paysagers boisés avec des espèces végétales locales favorisant le déplacement de la faune</li> <li>- Élaboration et mise en place d'un plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes</li> <li>- Maintien de l'évitement de la population de <i>Bromelia plumieri</i> et de la mare du secteur sud de la ZAC</li> </ul>
Population	<p><u>Phase travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture du chantier pour en interdire l'accès et empêcher les débordements d'engins en dehors des emprises, signalisation des accès au site, plan de circulation, nettoyage des abords du site en cas de salissures, communication avec les riverains</li> </ul>
Risques technologiques	<p><u>Phase d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atténuation des nuisances générées par l'exploitation de la carrière et de la décharge, par une configuration spatiale adaptée des aménagements et la préservation d'une bande tampon séparant activités industrielles et résidentielles</li> </ul>
Risque inondation	<p><u>Phase d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de gestion des eaux pluviales permettant de compenser l'impact de l'imperméabilisation des sols sur le ruissellement des eaux</li> </ul>
Qualité de l'air	<p><u>Phase travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation d'engins conformément à la réglementation en matière de rejet, entretien régulier des engins, arrosage des pistes et zones de travaux par temps sec pour limiter l'envol des poussières, limitation de la vitesse de circulation, brûlage des déchets interdit, interruption des travaux de terrassement par vent fort</li> </ul>
Nuisances sonores	<p><u>Phase travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation des installations de chantiers éloignée des zones résidentielles à proximité du site, conformité à la réglementation des engins en matière de bruit, travail de nuit, le dimanche et les jours fériés interdits, plan de circulation pour éviter les zones résidentielles</li> </ul>
Déchets	<p><u>Phase travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un plan de gestion des déchets, intégrant tri à la source, réutilisation si possible (déblais), vidage régulier des bennes et des containers, envoi en installations de traitement, recyclage ou stockage appropriées</li> </ul>
Sécurité publique	<p><u>Phase travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chantier clôturé et interdit au public, respect des règles de circulation routière, signalisation des accès au chantier, définition des règles de sécurité de chantier</li> </ul> <p><u>Phase d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitation des possibilités d'accès à la carrière en exploitation,</li> <li>- Étude de sûreté et de sécurité publique établie au plus tard au stade de la procédure administrative de réalisation de la ZAC.</li> </ul>

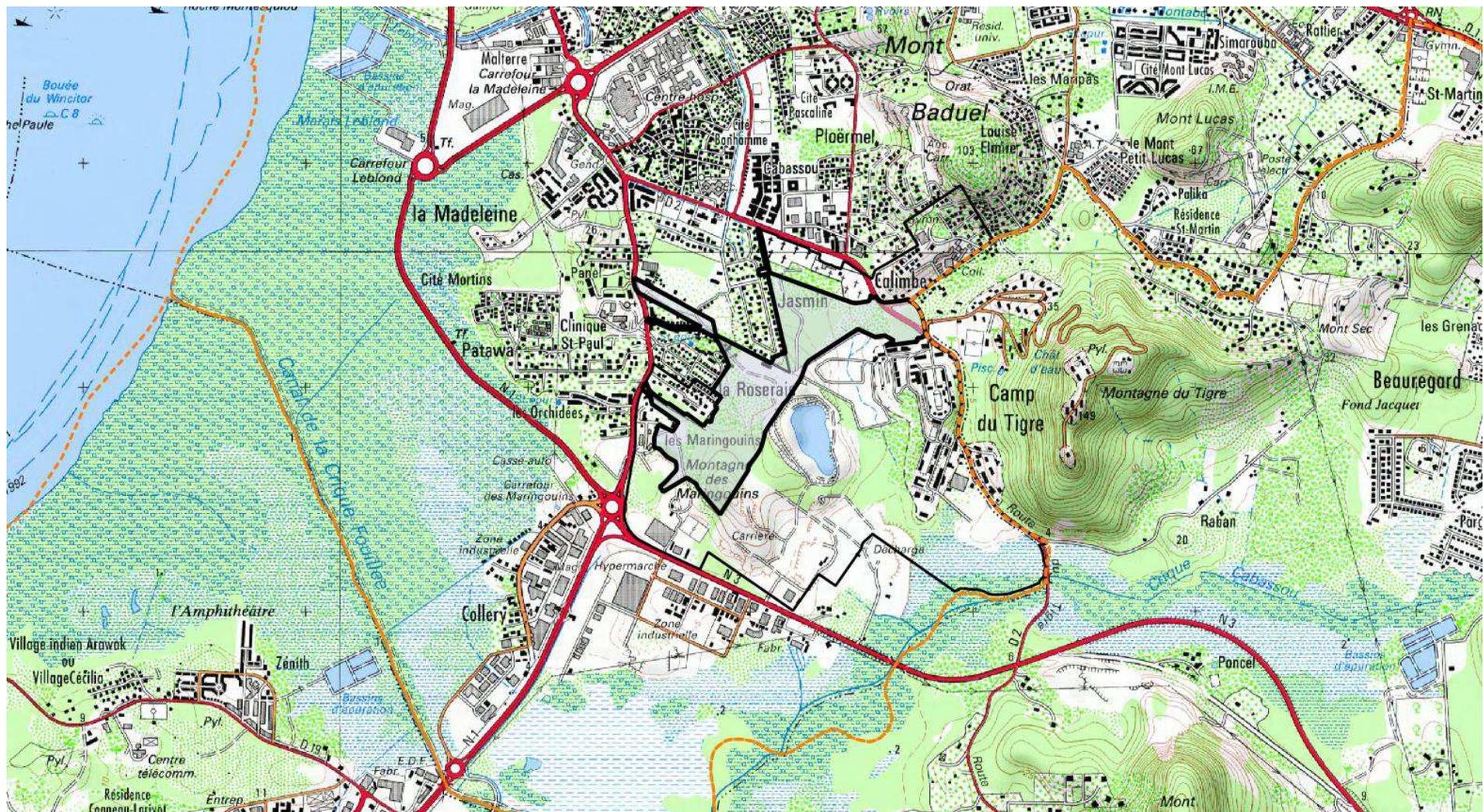
**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Cayenne pendant une durée minimum d'un mois. Un certificat d'affichage attestera de cette formalité. Un avis sera également inséré aux frais de l'EPFAG dans un journal diffusé dans le département.

**Article 6 :** Le secrétaire général des services de l'État en Guyane, la Maire de la ville de Cayenne, le directeur général de l'EPFAG et le directeur général des territoires et de la mer de Guyane, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Guyane ([www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)).

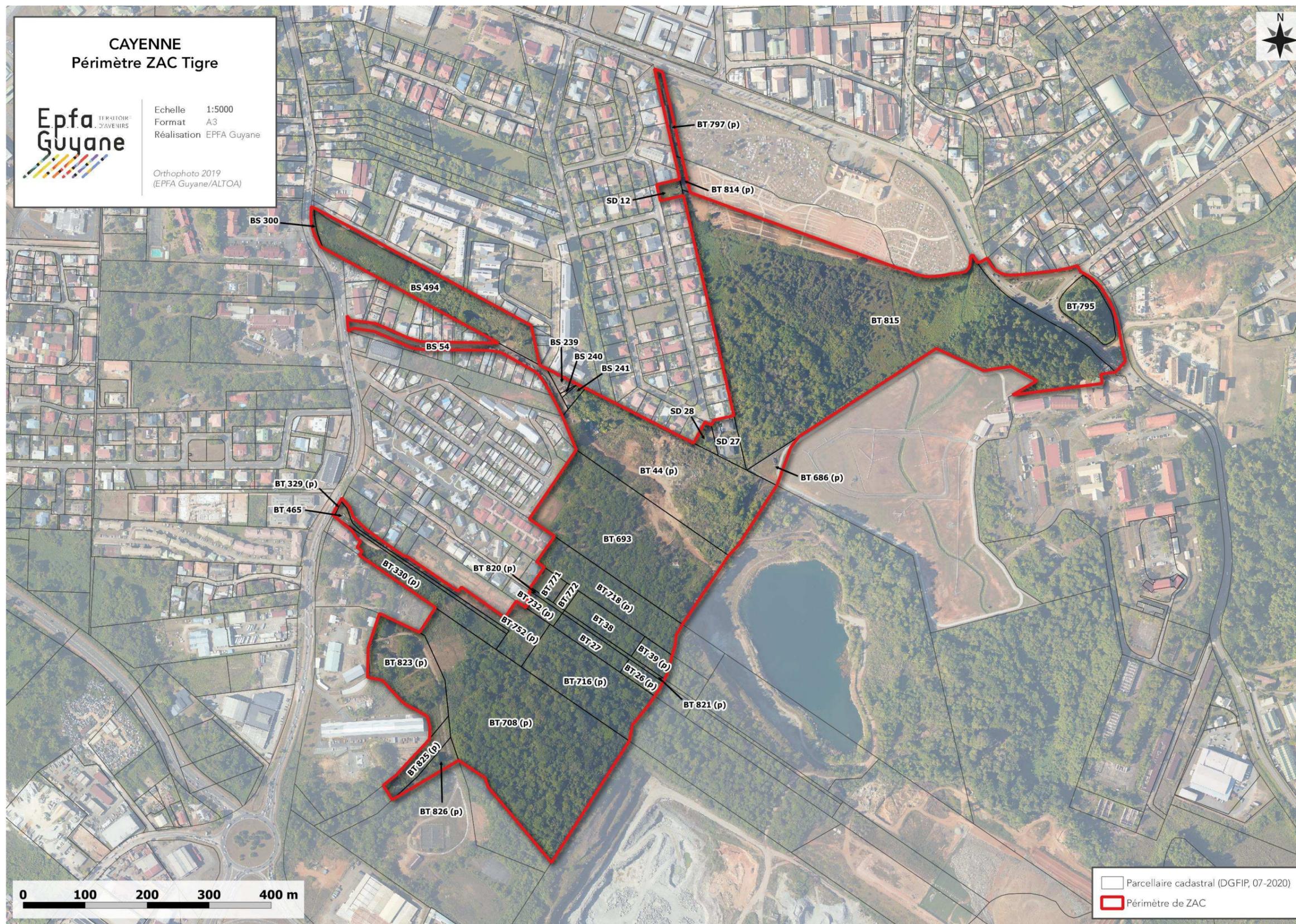
A Cayenne, le 03 MARS 2021

  
Le Préfet  
Thierry QUEFFELEC

Annexe 1  
Plan de situation – Décembre 2019 - EPFAG



Annexe 2  
Plan de délimitation – Février 2020



DGTM

R03-2021-02-09-009

Extrait de l'arrêté du 9 février 2021 accordant un permis  
exclusif de recherches de mines d'or dit Permis Conrad à la  
société PHENIX

*Extrait de l'arrêté du 9 février 2021 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'or dit  
Permis Conrad à la société PHENIX*

**ARRÊTE EN DATE DU 9 FEVRIER 2021**  
**PARU AU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DU 18 FEVRIER 2021 (TEXTE N° 56)**

**Arrêté accordant un permis exclusif de recherches de mines d'or dit « Permis Conrad » (Guyane) à la société à responsabilité limitée PHENIX**

**NOR: INDL2100186A**

Par arrêté de la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance chargée de l'industrie en date du 9 février 2021, le permis exclusif de recherches de mines d'or dit «Permis Conrad» portant sur le territoire des communes de Roura et de Régina en Guyane, est accordé à la société à responsabilité limitée PHENIX, sise 103, rue Christophe-Colomb, 97300 à Cayenne inscrite au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 537 901 332.

Ce permis est accordé pour deux ans à compter du 18 février 2021, date de publication de l'arrêté par extrait au *Journal Officiel* de la République française.

Conformément à la carte au 1/25 000 annexée à l'arrêté précité, le périmètre du permis mentionné à l'article 1<sup>er</sup> est constitué par un polygone à côtés rectilignes dont les sommets sont définis par les coordonnées suivantes (système RGF95, projection de Mercator Transverse Universelle - UTM - fuseau 22N) :

SOMMETS	X (longitude est) RGFG 95	Y (latitude nord) RGFG 95
1	333345	455614
2	329379	455602
3	329390	456983
4	325580	457001
5	325603	458988
6	326250	459000
7	326262	460976
8	327036	460988
9	327013	462964
10	331023	462975
11	330288	460965
12	333426	460976

DRFIP

R03-2021-03-04-002

arrêté fermeture DRFIP Guyane 2021

*fermeture exceptionnelle des services de la DRFIP DE GUYANE*



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA GUYANE  
Rue Fiedmond  
97300 CAYENNE

**Arrêté  
relatif au régime de fermeture au public des services  
de la direction régionale des finances publiques de la Guyane**

Le directeur régional des finances publiques de la Guyane

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté n° R03-2020-12-28-006 du 28 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Rodolph SAUVONNET, directeur régional des finances publiques de la Guyane,

**ARRETE**

**Article 1er :** Les services de la Direction régionale des finances publiques de la Guyane seront fermés à titre exceptionnel les vendredis 11 juin et 12 novembre 2021.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Cayenne, le 04 mars 2021

L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur régional des finances publiques,  
signé : Rodolph SAUVONNET